

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
DIRECTEUR EXECUTIF DE LA CONFEDERATION DU TOURISME DE MADAGASCAR (CTM)
Poste basé à Antananarivo

1. Contexte

Le tourisme fait partie des secteurs prioritaires pour le Gouvernement de Madagascar comme porteur de croissance économique et créateur d'emplois aussi bien dans les zones urbaines que rurales comme indiqué dans sa Politique Générale de l'Etat (PGE) et le Plan Emergence Madagascar (PEM). Il est estimé que le tourisme contribue à hauteur de 6 % au Produit Intérieur Brut (PIB) et représente près de 6,5% des emplois formels du pays.

Depuis un an et demi, Madagascar a fermé ses frontières et l'industrie du voyage a enregistré un manque à gagner de 800 Millions d'euros. Le contexte de crise sanitaire a freiné les investissements dans le secteur tourisme et transport en général. A part cette crise sanitaire qui a causé des impacts négatifs pour le secteur, il y aussi divers freins et contraintes qui persistent. Sans être exhaustif, on pourrait citer l'instabilité politique, les crises sanitaires ou sécuritaires, l'insuffisance et la qualité des infrastructures d'accueil, de transport aérien ou terrestre, les faiblesses des services publics comme privés ou encore un climat des affaires peu attractif. On évoquera aussi l'insuffisance des dialogues entre les acteurs concernés par le secteur du tourisme, qu'ils soient publics ou privés. Ceci résultant dans la difficulté d'harmoniser la vision ou de prioriser les objectifs du secteur, et partant dans une faible coordination des actions.

A ce titre, la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM) a été mise en place en 2017, et regroupe l'ensemble des acteurs privés du tourisme dans une structure représentative au niveau national. En ce sens, la CTM se veut être une force de proposition envers les pouvoirs publics (dialogue public-privé) et une plateforme de concertation entre les acteurs privés (dialogue privé-privé). Association à vocation économique, la CTM a comme principaux objectifs le renforcement de la compétitivité de la destination de Madagascar et la promotion d'un climat des affaires favorable au développement des activités touristiques.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2) est une initiative du Gouvernement de Madagascar financée par la Banque Mondiale pour la mise en œuvre de la politique du tourisme de Madagascar. Il a pour objectif de soutenir le développement économique de zones et corridors à fort potentiel de croissance, par une dynamisation du Secteur Privé et l'appui aux secteurs porteurs que sont l'agribusiness et le tourisme.

Dans ce cadre, la Confédération du Tourisme de Madagascar, avec l'appui du Projet PIC2, recrute son Directeur Exécutif /Directrice Exécutive.

2. Objectif

L'objectif de la mission consiste à assurer une bonne gestion institutionnelle et opérationnelle durable de la Confédération, conformément à la Feuille de route du secteur privé établi et approuvé par l'Assemblée Générale.

3. Etendue de la mission

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive (DE) travaille en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'Administration (CA) de la Confédération du Tourisme de Madagascar.

A titre non exhaustif, le DE sera notamment en charge de :

- Assurer l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale,
- Mettre en place des procédures de travail conformes aux valeurs de la Confédération,
- Suivre le budget et le programme annuel d'activités,
- Suivre les dossiers en cours de la Confédération notamment ceux qui engagent le dialogue public-privé et le dialogue privé-privé,
- Coordonner les différents projets en cours de la Confédération avec les différents partenaires techniques et financiers,
- Être une force de propositions dans les différents comités où il/elle représente la Confédération
- Représenter la Confédération dans les activités courantes sur délégation du Président du Conseil d'Administration,
- Recruter et diriger le personnel de la Confédération,
- Gérer les activités de levées de fonds et de recherches de partenariats de la Confédération,

Le DE sera en charge d'autres tâches spécifiques telles que

Planification, mise en œuvre, suivi et rapport d'activités

- Etablir et faire valider le Plan de travail annuel par Conseil d'Administration,
- Mettre en œuvre le Plan de travail annuel ainsi validé,
- Assurer la gestion administrative, comptable et financière de la Confédération,
- Assurer le secrétariat de la réunion du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales,
- Gérer la base de données des membres et le système d'information du secteur touristique,
- Assurer la diffusion régulière d'informations et de données aux membres,
- Elaborer et soumettre au Conseil d'Administration le rapport annuel d'activités

Promotion et développement des activités de la Confédération

- Mettre en œuvre le plan d'affaires, y compris le suivi des objectifs et des réalisations
- Assurer la recherche et le recrutement de nouveaux membres
- Elaborer et mettre en œuvre de programmes de génération de revenus : recherche et développement de partenariat, accords de donations, subventions...

Relation et communication institutionnelle

- Assister aux réunions du CA d'autres institutions/ plates-formes auxquelles la CTM fait partie,
- Représenter le secteur privé du tourisme sur les plates-formes et les positions formelles,
- Représenter la Confédération en cas d'indisponibilité du PCA,
- Continuer à entretenir une relation de confiance entre les opérateurs économiques, membres et pas membres de la Confédération,
- Organiser et faciliter les réunions de concertation et de dialogue privé-privé et public-privé via les Collèges de métier et les groupements membres.

4. Livrables

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive aura l'obligation d'établir :

- Des rapports mensuels d'avancement technique et financier,
- Un rapport trimestriel relatant les faits saillants, les problèmes rencontrés, les résultats obtenus et les perspectives,
- Un rapport final de mandat retraçant et capitalisant les principaux résultats obtenus et les recommandations pour la phase de mise en œuvre.

5. Organisation de la mission

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive travaille sous la supervision du Président du Conseil d'Administration de la CTM et du Coordonnateur National du Projet PIC2.

La durée du contrat est de vingt-quatre (24) mois et pourra faire l'objet d'une extension après évaluation satisfaisante des performances.

Le démarrage de la mission est prévu au courant octobre 2021.

Le poste est basé à Antananarivo.

6. Qualifications et profils requis

Le Directeur Exécutif/ La Directrice Exécutive doit avoir les profils de qualifications ci-dessous :

- Au minimum un diplôme de niveau BAC+5 en gestion ou un domaine connexe.
- Une expérience prouvée d'au moins cinq (5) ans dans la gestion d'une institution similaire à la CTM,
- Une expérience d'au moins deux (2) ans dans le secteur du tourisme avec une bonne connaissance des enjeux pour le développement d'un secteur national touristique, y compris les questions de politique, de réglementation, de financement et de compétitivité,
- Capacité à coordonner les processus de dialogue public-privé : capacité de travailler, de faire du lobbying et de communiquer avec plusieurs intervenants du secteur public et privé, y inclus les partenaires techniques et financières
- Une connaissance pratique des outils informatiques en particulier les logiciels courants (Word, Excel et Power Point), et logiciels de comptabilité et de gestion de projets
- Connaissance professionnelle du malgache, du français et de l'anglais.